

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DU BAS-SAINT-LAURENT

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PROPOSITION
DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES



DES AIRES PROTÉGÉES ESSENTIELLES
POUR LE BAS-SAINT-LAURENT !

Mai 2013

PAR



Nature Québec, 2013 (mai).

Des aires protégées essentielles pour le Bas-Saint-Laurent ! Mémoire présenté à la conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées, 22 p.

Rédaction

© Sophie Gallais, chargée de projet Aires protégées

Crédits photographiques (page couverture)

© Québec couleur nature 2008, Jame Haijar

ISBN 978-2-89725-024-9 (imprimé)

ISBN 978-2-89725-025-6 (PDF)

© Nature Québec, 2013

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

Table des matières

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	IV
INTRODUCTION.....	1
<i>La protection de la biodiversité du Bas-Saint-Laurent : un enjeu régional</i>	<i>1</i>
<i>La protection de la biodiversité du Bas-Saint-Laurent : une responsabilité internationale</i>	<i>2</i>
UN ENGAGEMENT POUR ATTEINDRE 12 % D’AIRES PROTÉGÉES	6
<i>Un pourcentage en-deçà des objectifs nationaux et internationaux</i>	<i>6</i>
<i>Un pourcentage insuffisant pour faire face aux changements climatiques</i>	<i>6</i>
<i>Un pourcentage insuffisant pour combler toutes les carences et protéger les éléments du filtre fin</i>	<i>7</i>
<i>Un pourcentage insuffisant pour assurer la connectivité du réseau d’aires protégées.....</i>	<i>8</i>
DES NOYAUX DE CONSERVATION DE TAILLE INSUFFISANTE	10
TERRITOIRES D’INTÉRÊT PROPOSÉS.....	13
<i>Rivière Cap-Chat (Chic-Chocs).....</i>	<i>13</i>
<i>Rivière Patapédia</i>	<i>15</i>
<i>Lac de l’est.....</i>	<i>17</i>
<i>Réserve faunique Duchénier</i>	<i>17</i>
<i>Rivière Causapscal.....</i>	<i>18</i>
<i>Rivière Assemetquagan.....</i>	<i>18</i>
<i>Rivière Cascapédia</i>	<i>19</i>
GESTION ET MISE EN VALEUR DES AIRES PROTÉGÉES	20
SUSPENSION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DANS LES TERRITOIRES D’INTÉRÊT	21
CONCLUSION	22

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 | Nature Québec demande la protection immédiate et minimale des sept territoires d'intérêt proposé dans le cadre de la présente consultation publique, avec un statut de protection de niveau 3 (réserve de biodiversité ou réserve aquatique). Ce geste constitue une première étape qui doit être suivie de la mise en place d'une plus grande stratégie de conservation pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Recommandation 2 | Nature Québec demande à ce qu'un engagement formel soit pris pour que la région du Bas-Saint-Laurent s'engage à atteindre 12 % d'aires protégées sur son territoire d'ici 2015. Il sera important alors de s'assurer que les carences existantes seront comblées, que les espèces rares, menacées ou vulnérables seront mieux protégées, et que la connectivité du réseau d'aires protégées soit améliorée.

Recommandation 3 | Nature Québec recommande de saisir toutes les opportunités pour agrandir les territoires d'intérêt de façon à s'assurer d'avoir un noyau de conservation de taille suffisante, qui permette le maintien de la biodiversité.

Recommandation 4 | Nature Québec demande la protection de l'ensemble de la proposition d'aire protégée du comité Chic-Chocs, considérant que la protection du caribou de la Gaspésie et des sommets des monts Chic-Chocs est une responsabilité nationale.

Recommandation 5 | Nature Québec demande que la tête du bassin versant de la rivière Patapédia soit incluse à la proposition d'aire protégée de façon à ce que la future réserve aquatique permette une protection adéquate du milieu aquatique.

Recommandation 6 | Nature Québec recommande de protéger en intégralité le territoire d'intérêt du lac de l'Est et de se concerter avec l'état du Maine pour établir des mesures de conservation permettant le maintien de l'intégrité de ce plan d'eau.

Recommandation 7 | Nature Québec recommande de protéger le territoire de réserve faunique Duchénier en incluant en supplément le refuge biologique situé à proximité du territoire d'intérêt.

Recommandation 8 | Nature Québec demande de protéger l'ensemble du territoire d'intérêt de la rivière Causapscal et de considérer la possibilité d'agrandir ce territoire pour constituer un noyau de conservation plus grand et mieux protéger la rivière.

Recommandation 9 | Nature Québec demande que soit retenue l'option 1 du territoire d'intérêt de la rivière Assemetquagan afin de protéger un territoire plus grand et comblant plus de carences. Des agrandissements à la tête du bassin versant devraient également être envisagés.

Recommandation 10 | Nature Québec demande que l'ensemble du territoire d'intérêt de la rivière Cascapédia soit protégé et que des agrandissements soient envisagés pour mieux protéger la tête du bassin versant.

Recommandation 11 | Nature Québec est d'avis qu'une stratégie régionale de mise en valeur des aires protégées soit développée afin de faire en sorte que ces territoires contribuent au rayonnement et au développement du Bas-Saint-Laurent.

Recommandation 12 | Nature Québec demande à ce que la suspension temporaire des activités forestières sur les territoires d'intérêt soit maintenue jusqu'à ce que le MDDEFP ait attribué un statut de protection à ces territoires.

Recommandation 13 | Nature Québec demande à ce que le MRN soustrait les territoires d'intérêt au jalonnement et ne permette pas le renouvellement des titres miniers, gaziers et pétroliers lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

INTRODUCTION

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT : UN ENJEU RÉGIONAL

La présente consultation publique a pour objectif de donner l'occasion aux personnes intéressées de s'exprimer sur la proposition de sept territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Ces territoires sont les suivants : lac de l'Est, réserve Duchesnier, rivière Patapédia, rivière Assemetquagan, rivière Causapscal, rivière Cap-Chat (Chic-Chocs), rivière Cascapédia.

L'ajout de ces territoires d'intérêt au réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent ferait évoluer le pourcentage d'aires protégées de 4,5 % à 7,4 % de la superficie terrestre de la région. Nature Québec considère que ce gain est un premier pas essentiel à concrétiser rapidement pour mieux protéger la biodiversité régionale, étant donné le retard qu'accuse la région du Bas-Saint-Laurent dans ce domaine.

Ce gain est particulièrement important considérant que la désignation de ces territoires d'intérêt repose, à la base, sur la méthodologie rigoureuse du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). En analysant les carences du réseau actuel d'aires protégées, cette méthodologie a donc permis d'identifier des noyaux de conservation qui permettent de mieux représenter la diversité des écosystèmes présents au Bas-Saint-Laurent.

Aussi, l'amélioration du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent coïncide avec les objectifs régionaux du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.

Orientation 5 : Conservation du patrimoine naturel : Maintenir la biodiversité et restaurer progressivement les caractéristiques des écosystèmes

Objectif : Contribuer au développement du réseau d'aires protégées. L'élaboration du réseau devrait viser à protéger des échantillons représentatifs de la biodiversité en fonction des carences existantes¹.

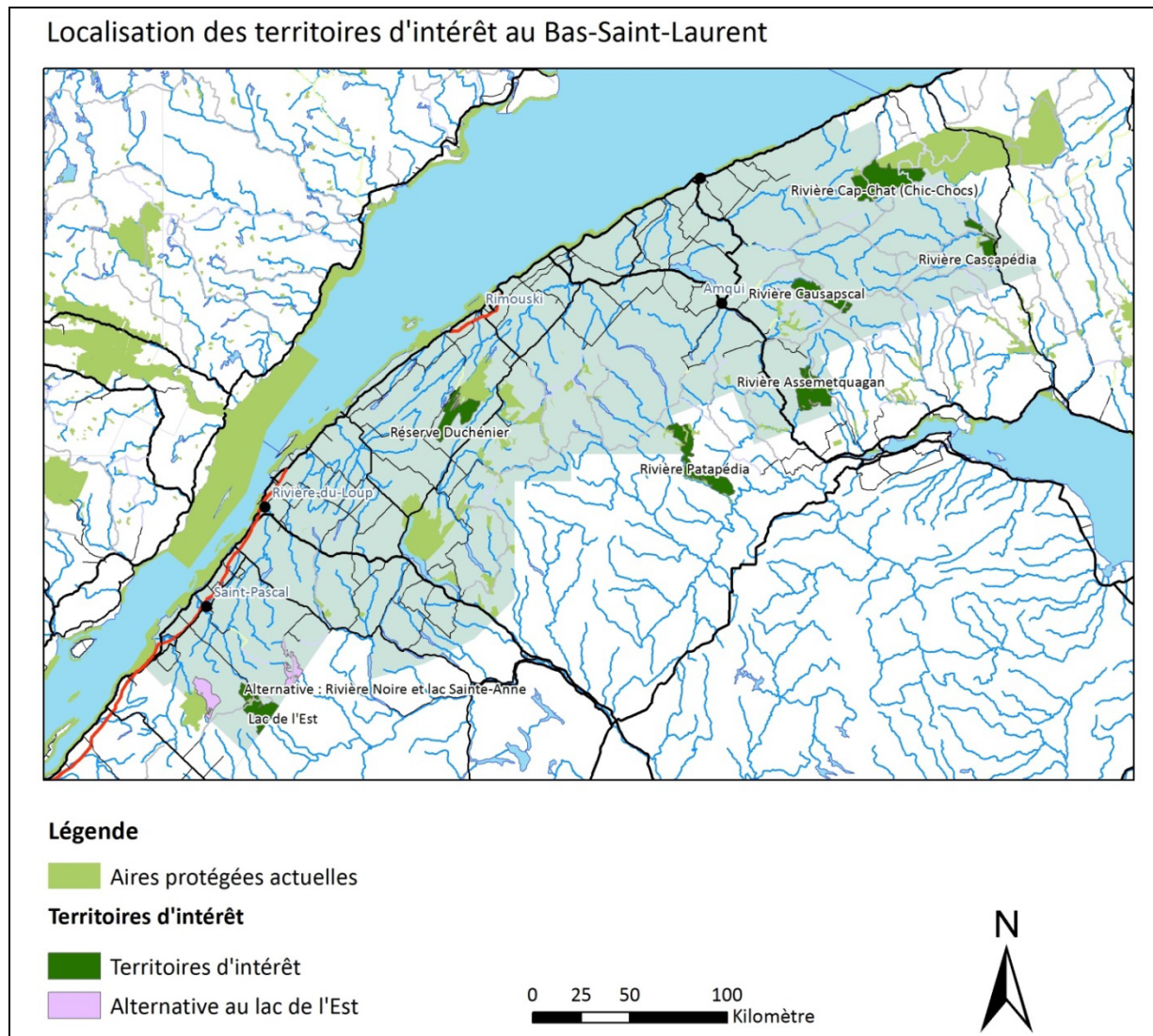
Cette démarche s'insère également dans le cadre de la certification FSC (*Forest Stewardship Council*) du territoire forestier. Le principe 6 de cette certification environnementale est explicite :

PRINCIPE N° 6 — IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT : L'aménagement forestier doit préserver la biodiversité et les valeurs qui y sont associées, les ressources hydrologiques, les sols, ainsi que les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et par le fait même, préserver les fonctions écologiques et les caractéristiques naturelles de la forêt.

¹ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. 306p.

6.4 Des échantillons représentatifs des écosystèmes existants dans le paysage doivent être protégés dans leur état naturel et cartographiés selon l'échelle et l'intensité des opérations et en fonction de la spécificité des ressources concernées².

Même si Nature Québec appuie la protection des sept territoires d'intérêt, il est impératif de poursuivre les efforts de conservation de manière à mieux protéger la biodiversité et mettre en valeur ces milieux naturels exceptionnels. Aussi, plusieurs recommandations de Nature Québec sont formulées dans ce présent mémoire de façon à bonifier les limites des territoires d'intérêt proposés.



**Figure 1 —
Carte de localisation générale des territoires d'intérêt
pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent**

² Rainforest Alliance. 2010. Norme Rainforest Alliance/SmartWood adaptée localement pour évaluation de l'aménagement forestier dans la région Grands Lacs/Saint-Laurent. 59p.

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT : UNE RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

Le Bas-Saint-Laurent se situe dans la région naturelle, ou écorégion, des Appalaches. Cette grande écorégion s'étend de New York à la Nouvelle-Écosse. Elle est reconnue pour être une des dernières régions encore sauvage, présentant des massifs forestiers naturels, localisée près de grands bassins de population. Toutefois, plusieurs menaces pèsent sur le maintien de l'intégrité de ce vaste territoire. Alors que le risque de fragmentation est important, *il est vital de protéger les liens physiques essentiels à l'échelle du paysage*³.

Le Bas-Saint-Laurent et les régions voisines ont donc une responsabilité importante quant à l'avenir de ce territoire et la riche biodiversité présente. Les figures 2 et 3 démontrent la haute valeur des territoires d'intérêt et leur caractère irremplaçable. Au-delà de ces sept territoires, il faudra s'assurer de la connectivité du territoire.

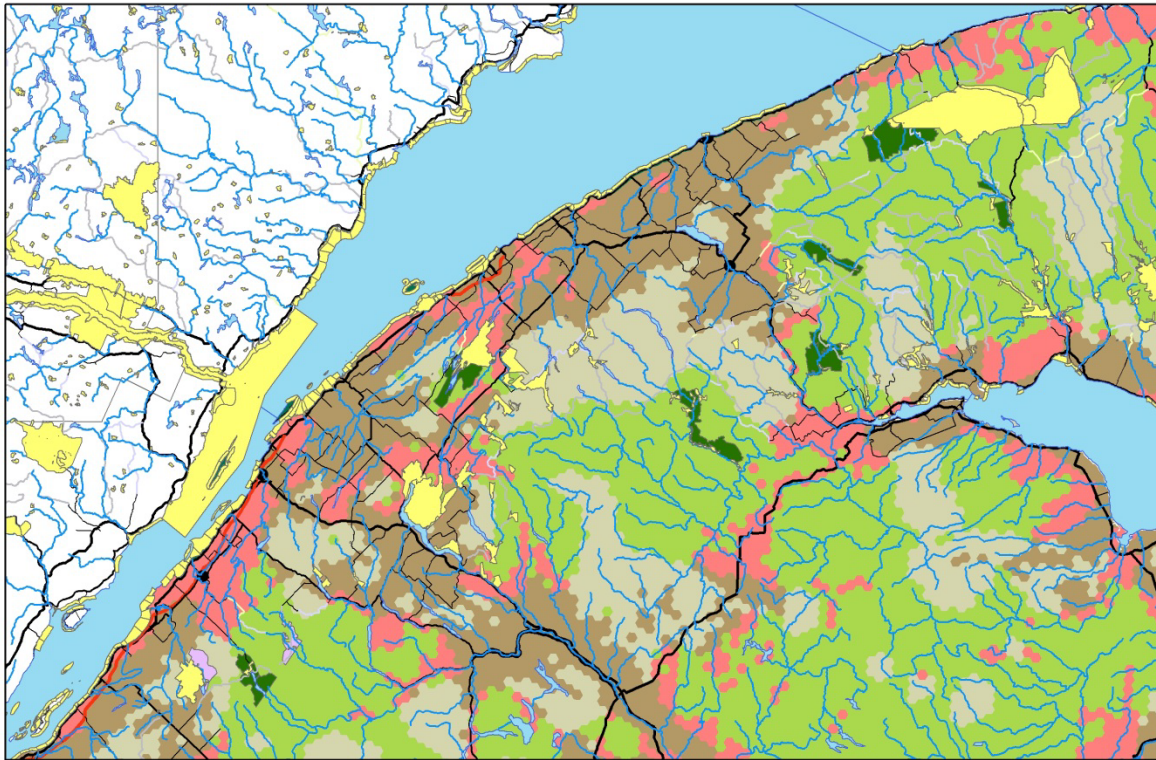
Le Bas-Saint-Laurent doit donc établir une stratégie de conservation qui tient compte de cette particularité et collaborer avec les régions et états voisins pour s'assurer d'améliorer la connectivité du territoire et de permettre le maintien de la biodiversité à long terme. Déjà dans le cadre de la présente consultation publique, plusieurs territoires d'intérêt demandent une approche de conservation concertée, notamment le lac de l'Est et la rivière Patapédia.

RECOMMANDATION 1

Nature Québec demande la protection immédiate et minimale des sept territoires d'intérêt proposé dans le cadre de la présente consultation publique, avec un statut de protection de niveau 3 (réserve de biodiversité ou réserve aquatique). Ce geste constitue une première étape qui doit être suivie de la mise en place d'une plus grande stratégie de conservation pour la région du Bas-Saint-Laurent.

³ <http://www.2c1forest.org/francais/areaatrisk/areaatrisk-F.html>

Secteurs prioritaires pour la conservation de l'éco-région des Appalaches



Légende

Aires protégées actuelles

Territoires d'intérêt

Territoires d'intérêt

Alternative au lac de l'Est

Secteurs prioritaires pour la conservation (hexagone de 1000ha)

Grande irremplacabilité - faible menace

Grande irremplacabilité - grande menace

Faible irremplacabilité - grande menace

Faible irremplacabilité - faible menace

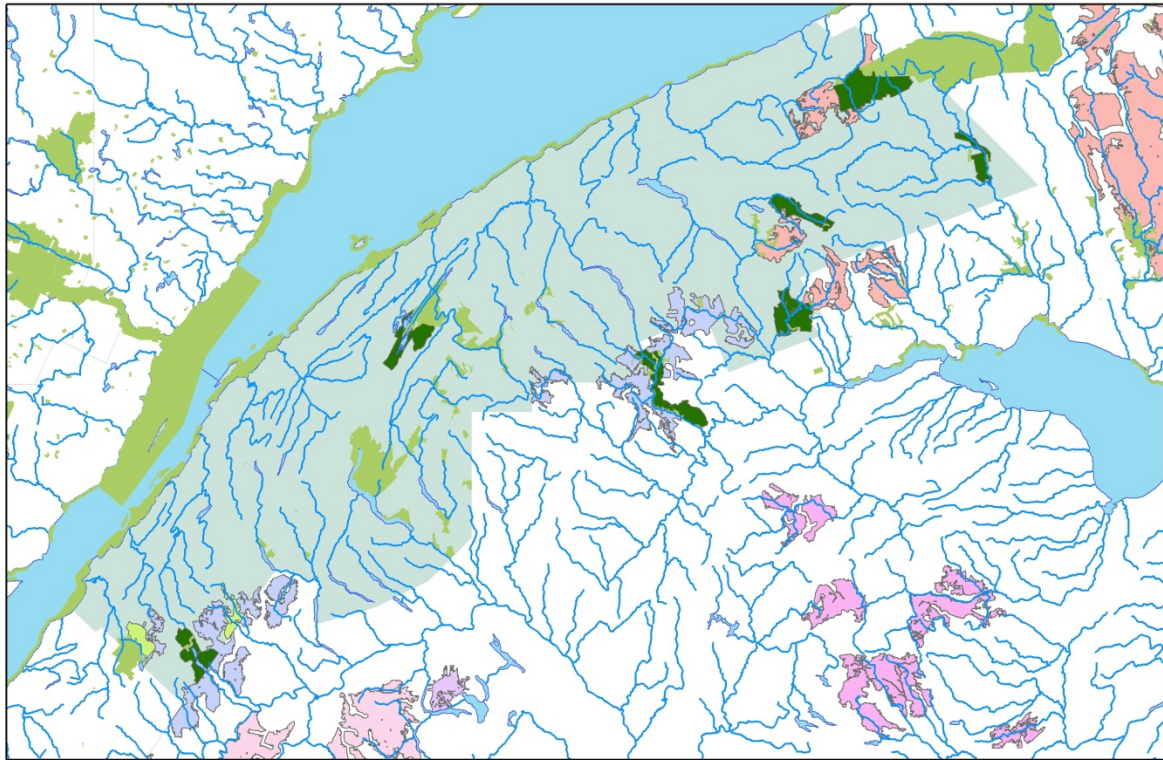
Source : Two Counties, One Forest, 2007



0 25 50 100
Kilomètre

**Figure 2 –
Secteurs prioritaires pour la conservation de l'écorégion des Appalaches**

Grandes zones encore sauvages dans l'écorégion des Appalaches



Légende

Aires protégées actuelles

Territoires d'intérêt

Territoires d'intérêt
 Alternative au lac de l'Est

Grands secteurs sauvages

- Acadian 'Uplands'
- Acadian Highlands
- Adirondacks & Tug Hill
- Atlantic Coast
- Estrie-Beauce Plateaus & Hills/St. John Uplands - Central
- Gaspé Peninsula
- Green & White Mountains
- Gulf of Maine, Bay of Fundy, Minas Basin
- Northumberland - Bras D'Or 'lowlands'
- Nova Scotia Hills & Drumlins
- St. Lawrence/Champlain Lowlands
- Temiscouata Hills - St. John Uplands - North



Source : Wildlife Conservation Society Canada, 2007

**Figure 3 —
Grandes zones encore sauvages dans l'écorégion des Appalaches**

UN ENGAGEMENT POUR ATTEINDRE 12 % D'AIRES PROTÉGÉES

Le Bas-Saint-Laurent est actuellement en déficit d'aires protégées. Avec seulement 4,5 % de sa superficie terrestre sous protection, le constat est sans équivoque : la biodiversité régionale n'est pas efficacement protégée. Avec l'ajout des sept territoires d'intérêt, les aires protégées en milieu terrestre totaliseraient 7,4 % du territoire du Bas-Saint-Laurent. Ce pourcentage demeure encore insuffisant.

UN POURCENTAGE EN-DEÇÀ DES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le gouvernement du Québec a adopté en 2011 de nouvelles orientations stratégiques en matière d'aires protégées pour que le réseau d'aires protégées totalise 12 % du milieu terrestre québécois d'ici 2015. Des efforts importants devront donc être consentis pour rejoindre ces cibles. De plus, le Québec s'est engagé à atteindre des cibles internationales de conservation, établies à Nagoya. Cet engagement a pour objectif d'augmenter à 17 % la superficie du milieu terrestre protégé d'ici 2020 (Objectif d'Aichi).

UN POURCENTAGE INSUFFISANT POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES⁴

D'ici 2050, la région du Bas-Saint-Laurent doit s'attendre à subir les effets des changements climatiques, qui se caractériseront notamment par une augmentation de la température moyenne (+2,47°), et dans une moindre mesure, une augmentation des précipitations. Ainsi, les conditions climatiques prévues avoisineront les conditions actuelles de la région de Montréal. Ces changements du climat auront probablement des répercussions sur la biodiversité. En effet, afin de suivre leur niche bioclimatique, les espèces migreront vers le nord. Au final, d'ici 2050, le nombre d'espèces présentes au Bas-Saint-Laurent pourrait augmenter de 38 %. Ainsi, la région devra relever le défi d'accueillir de nouvelles espèces tout en maintenant celles déjà présentes.

L'ajout des sept territoires d'intérêt améliora l'efficacité du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent en faisant évoluer le système de conservation d'un système sensible à un système plus résilient (figure 4). Par contre, ces ajouts sont insuffisants pour rendre le système plus résilient. Or, il est important de rendre le système plus résilient pour favoriser l'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques. Une des recommandations du rapport pour y parvenir est d'augmenter la proportion d'aires protégées et de s'assurer qu'elles aient une taille suffisante.

⁴ Gendreau Yanick. 2013. Rôle du réseau d'aires protégées proposé au Bas-Saint-Laurent dans le contexte des changements climatiques : Avis Scientifique. Rapport préparé pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. 48p.

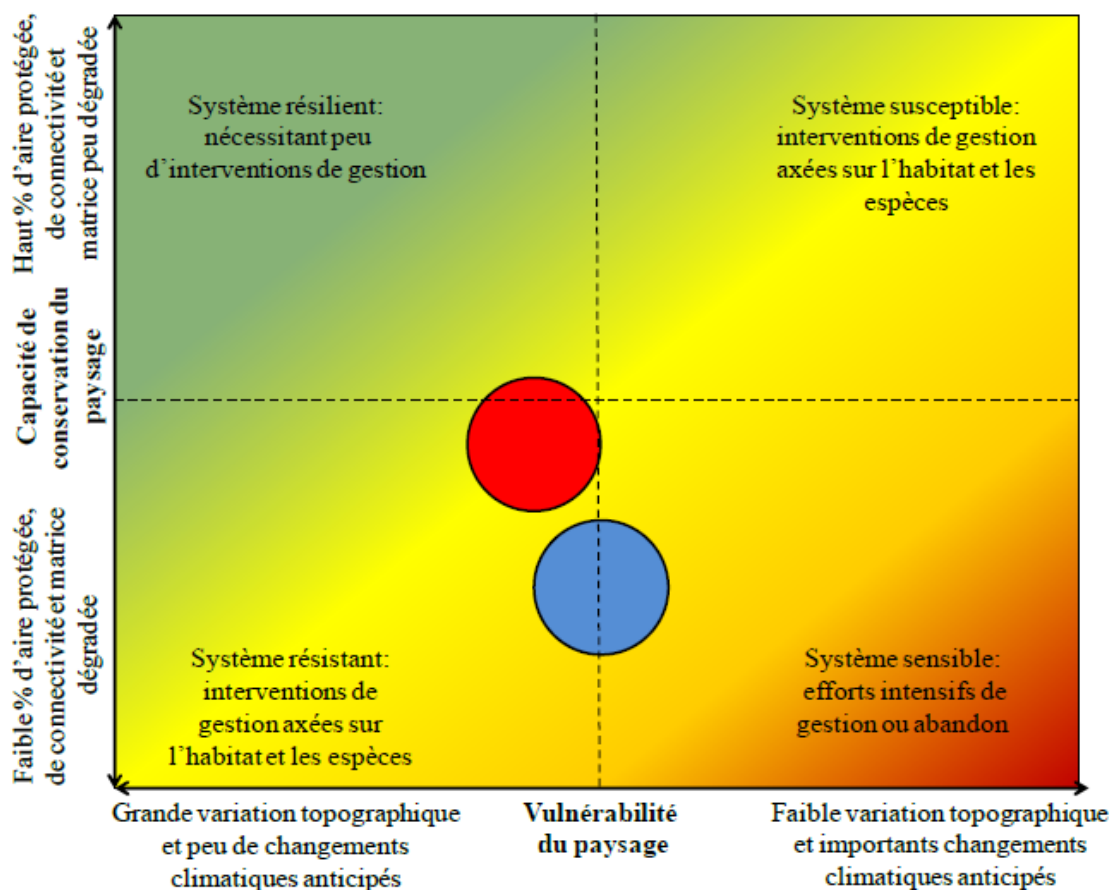


Figure 4 —

Analyse de l'efficacité du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent basée sur les éléments du paysage. Le cercle bleu représente le scénario considérant le réseau d'aires protégées actuel et le cercle rouge, le scénario proposé (Source : Gendreau 2013)

UN POURCENTAGE INSUFFISANT POUR COMBLER TOUTES LES CARENCES ET PROTÉGER LES ÉLÉMENTS DU FILTRE FIN

L'identification des sept territoires d'intérêt se base sur la méthodologie reconnue du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Toutefois, l'analyse de carences écorégionale⁵ démontre que les sept territoires d'intérêt ne comblent pas toutes les carences du territoire. Ainsi, selon les critères de représentativité, le réseau d'aires protégées devra être bonifié. De même, les espèces menacées ou vulnérables sont trop peu présentes au sein du réseau d'aires protégées actuel. Les ajouts des territoires d'intérêt apportent une très faible bonification de cette situation (une seule occurrence prioritaire de plus dans la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie,

⁵ MDDEFP. 2013. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec : Analyse de carences – Région administrative du Bas-Saint-Laurent. Version 2.2. Mars 2013. 39p.

et une seule occurrence prioritaire dans la région naturelle des Collines du Témiscouata). Il est donc impératif de compléter le réseau d'aires protégées actuel de façon à mieux protéger les espèces à statut précaire (éléments du filtre fin).

UN POURCENTAGE INSUFFISANT POUR ASSURER LA CONNECTIVITÉ DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

En 2009, le portrait du réseau d'aires protégées au Québec a représenté la connectivité du réseau d'aires protégées. La carte ci-dessous (figure 5) illustre donc le manque de connectivité du réseau au Bas-Saint-Laurent. En effet, plus la couleur rouge est dominante plus cela reflète une faible connectivité, c'est-à-dire une grande distance entre les aires protégées et/ou un milieu perturbé entre les aires protégées⁶. Même si l'ajout des territoires d'intérêt serait bénéfique à la connectivité du réseau d'aires protégées actuel, des défis persistent.

Aussi, dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, il est recommandé d'améliorer la connectivité pour assurer le libre déplacement des espèces et leur permettre de suivre le climat auquel elles sont adaptées⁷.

RECOMMANDATION 2

Nature Québec demande à ce qu'un engagement formel soit pris pour que la région du Bas-Saint-Laurent s'engage à atteindre 12 % d'aires protégées sur son territoire d'ici 2015. Il sera important alors de s'assurer que les carences existantes seront comblées, que les espèces rares, menacées ou vulnérables seront mieux protégées, et que la connectivité du réseau d'aires protégées soit améliorée.

⁶ Brassard, F., A.-R., Bouchard, D. Boisjoly, F. Poisson, A. Bazoge, M.-A. Bouchard, G. Lavoie, B. Tardif, M. Bergeron, J. Perron, R. Balej et D. Blais, 2010. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, 229 p.

⁷ Gendreau Yanick. 2013. Rôle du réseau d'aires protégées proposé au Bas-Saint-Laurent dans le contexte des changements climatiques : Avis Scientifique. Rapport préparé pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. 48p.

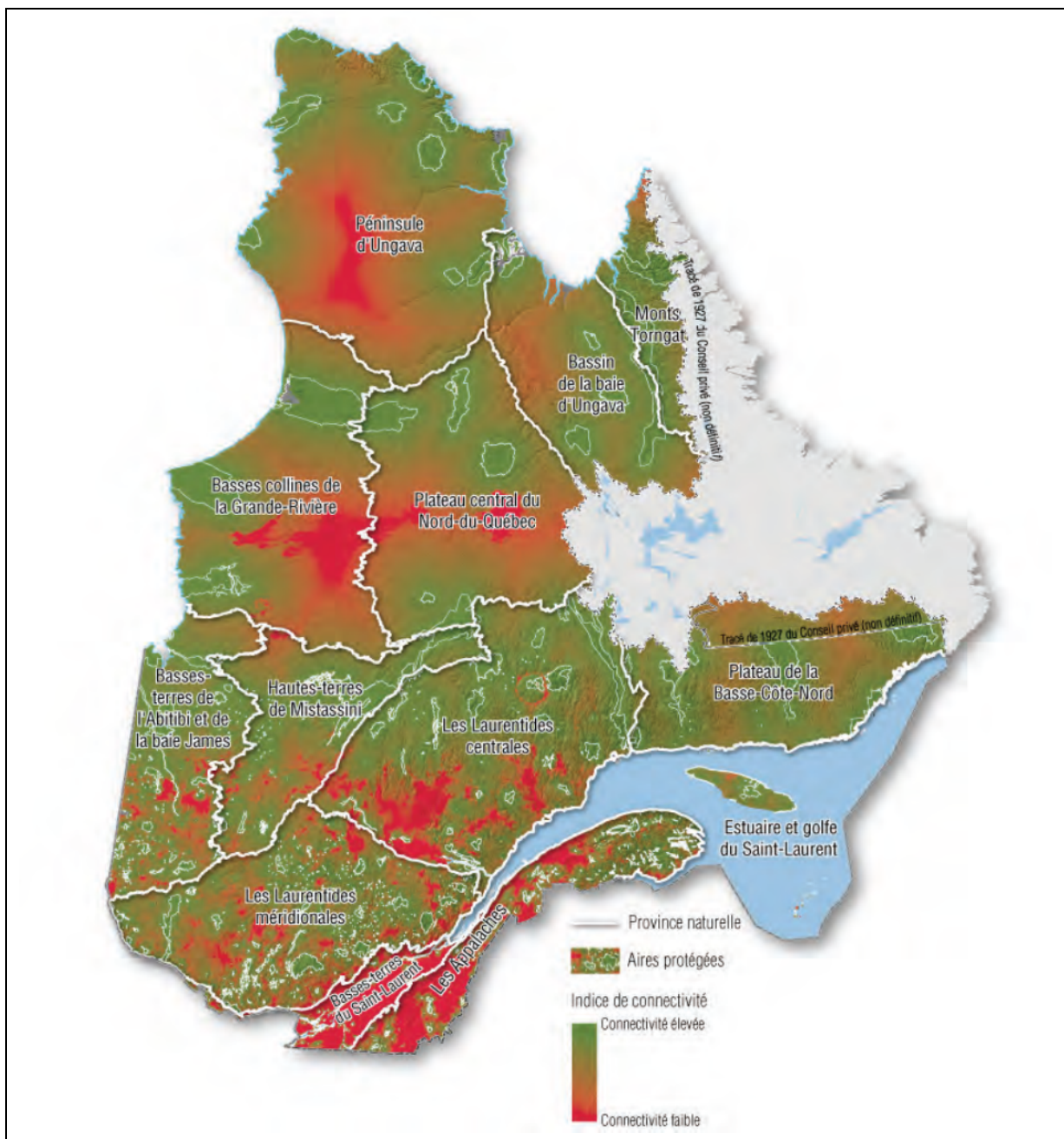


Figure 5 —
Indice de connectivité du réseau d'aires protégées au Québec en 2009

DES NOYAUX DE CONSERVATION DE TAILLE INSUFFISANTE

Les aires protégées actuelles du Bas-Saint-Laurent sont majoritairement de faible superficie (moins de 1 000 ha)⁸. Bien que Nature Québec souligne le fait que l'approche retenue permet la création de noyaux de conservation, il n'en demeure pas moins que la superficie des territoires reste insuffisante pour protéger efficacement la biodiversité, particulièrement les espèces hypersensibles aux activités humaines.

En effet, le MDDEFP détermine les noyaux de conservation en retranchant l'effet de bordure à l'intérieur de la limite des aires protégées, soit une largeur de 3 km dans la zone de végétation boréale et de 500 m dans la zone de végétation tempérée nordique.⁹ En réalisant cet exercice pour les territoires d'intérêt du Bas-Saint-Laurent, le constat est que les noyaux de conservation résiduels sont de taille minimale (figure 6 et 7). Le territoire de la rivière Patapédia présente ainsi un noyau de conservation discontinu. Pour ce qui est des territoires d'intérêt situés dans la zone boréale, aucun noyau de conservation ne subsiste pour les territoires de la rivière Causapsal et Cascapédia.

Cette analyse suggère donc de procéder à des agrandissements des territoires d'intérêt afin que les noyaux de conservation soient de taille suffisante, particulièrement pour les trois territoires susmentionnés. Ces agrandissements rejoignent également un des objectifs du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), à savoir : *Accroître l'efficacité des aires protégées et des autres territoires en protection considérant que la taille et la forme des aires protégées devraient être optimales pour le maintien de la biodiversité*¹⁰.

RECOMMANDATION 3

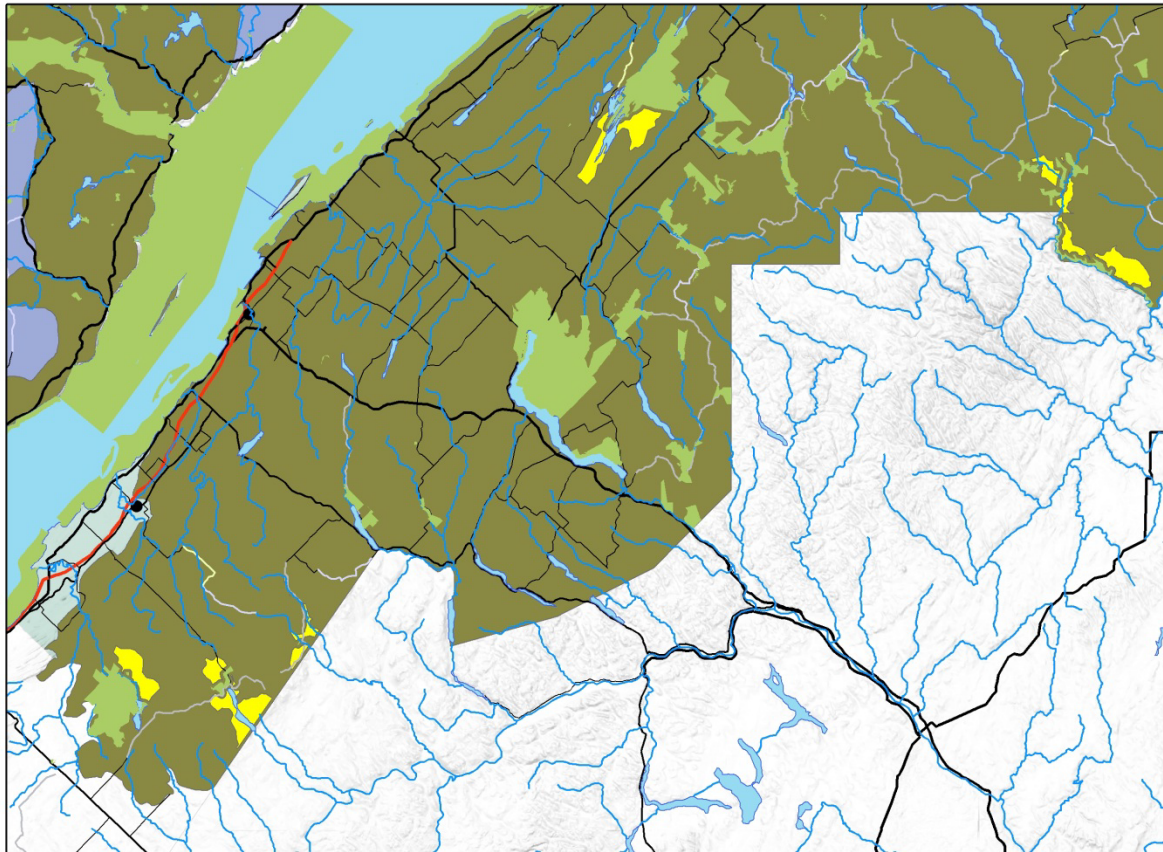
Nature Québec recommande de saisir toutes les opportunités pour agrandir les territoires d'intérêt de façon à s'assurer d'avoir un noyau de conservation de taille suffisante, qui permette le maintien de la biodiversité.

⁸ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. 306p

⁹ Brassard, François. 2011. Que conserve-t-on avec le réseau d'aires protégées au Québec ? Le Naturaliste Canadien, 135 no 2 été 2011 –p12-23.

¹⁰ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. 306p

Noyau de conservation résiduel des territoires d'intérêt dans la zone mélangée



Légende

- Aires protégées actuelles
- Noyau de conservation résiduel des territoires d'intérêt en appliquant un effet de bordure de 500m

Domaine bioclimatique

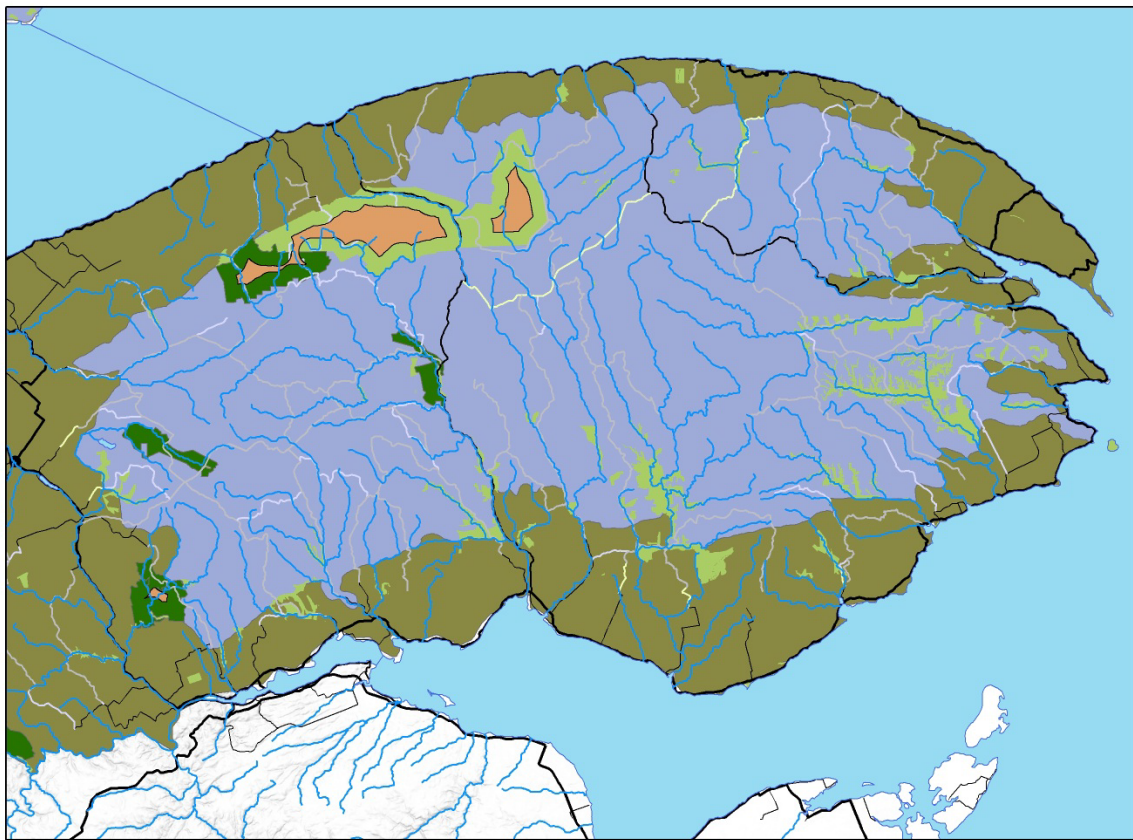
- Zone mélangée - Domaine de la sapinière à bouleau jaune
- Zone boréale - Domaine de la sapinière à bouleau blanc

0 12,5 25 50
Kilomètre




Figure 6 —
Noyau de conservation résiduel des territoires d'intérêt dans la zone mélangée

Noyau de conservation résiduel des territoires d'intérêt dans la zone boréale



Légende


 Noyau de conservation résiduel en appliquant un effet de bordure de 3km


Territoires d'intérêt

 Territoires d'intérêt

 Aires protégées actuelles

Domaine bioclimatique

 Zone mélangée - Domaine de la sapinière à bouleau jaune

 Zone boréale - Domaine de la sapinière à bouleau blanc



0 15 30 60
Kilomètre

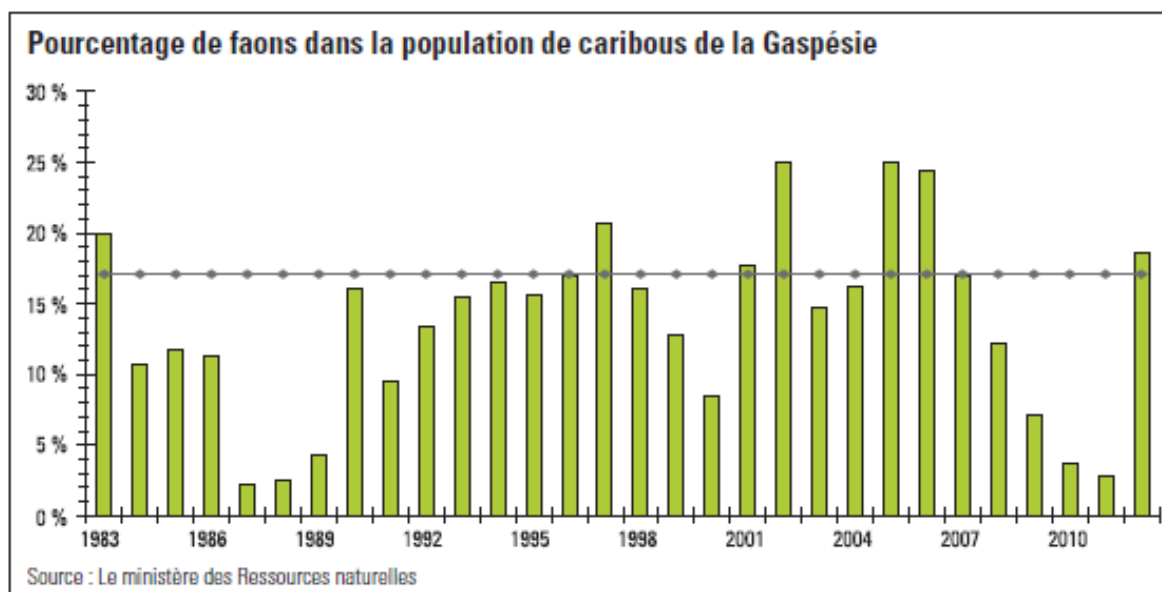
**Figure 7 —
Noyau de conservation résiduel des territoires d'intérêt dans la zone boréale**

TERRITOIRES D'INTÉRÊT PROPOSÉS

RIVIÈRE CAP-CHAT (CHIC-CHOCS)

Le territoire d'intérêt des Chic-Chocs est une partie d'un plus grand territoire devant être protégé, à savoir la proposition d'aire protégée du Comité Chic-Chocs (figure 9).

Ce territoire est le seul qui permet de protéger l'habitat du caribou de la Gaspésie, qui est une espèce menacée. La population de la Gaspésie représente le dernier troupeau existant au sud du Saint-Laurent et sa situation est critique. Un espoir est permis suite aux résultats des inventaires ayant eu lieu en 2012. En effet, alors que depuis 2007 le recrutement de la population de caribou était en chute libre, le pourcentage de faons dans la population à l'automne 2012 a été évalué à 18,7 %, un pourcentage suffisant pour que la population se maintienne (figure 8). Ainsi, ce résultat *indique clairement que les efforts déployés pour rétablir le caribou de la Gaspésie ne sont pas vains et qu'il y a toujours de l'espoir de voir un jour le caribou de la Gaspésie vivre en équilibre dans notre environnement*¹¹.



**Figure 8 —
Évolution du pourcentage de faons dans la population de caribous de la Gaspésie
(Source : Sépaq 2013)**

¹¹ Sépaq, 2013. Journal 2013-2014 – Parc national de la Gaspésie. 20p.

Compte tenu de ces résultats encourageants, il est donc incontournable de mieux protéger le caribou de la Gaspésie en créant une aire protégée stricte (réserve de biodiversité) en périphérie du parc national de la Gaspésie. En effet, les suivis télémétriques de l'espèce montrent que le caribou est présent en dehors des limites du parc. D'ailleurs, neuf caribous ont été observés au-delà de la limite ouest de la réserve faunique de Matane à l'automne 2010¹².

Nature Québec avait déjà soumis une proposition d'aire protégée en ce sens, en 2010¹³. Il est maintenant impératif d'aller de l'avant pour protéger cette espèce emblématique qui fait partie du patrimoine naturel du Québec. En plus de la protection du caribou de la Gaspésie, la proposition d'aire protégée du Comité Chic-Chocs (environ 400 km²) permettrait de protéger une diversité d'écosystèmes montagneux, des milieux aquatiques d'intérêt et plusieurs espèces à statut précaire, comme l'Aigle royal, le Pygargue à tête blanche, la Grive de Bicknell ou encore le Garrot d'Islande. Il ne faut pas non plus oublier le grand potentiel récréotouristique de ce territoire qui pourrait être mis en valeur tout en respectant les objectifs de conservation du territoire¹⁴.

Bien que l'approche du filtre brut ait écarté la proposition du Comité Chic-Chocs, Nature Québec considère que l'atteinte des objectifs de conservation sur le territoire doit également faire place à l'utilisation du filtre fin pour bonifier l'identification des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées. À cet effet, la protection du territoire proposé permettrait d'établir un grand noyau de conservation dans la région, notamment pour inclure des écosystèmes de vieilles forêts. Ces noyaux de conservation permettraient aussi d'assurer une meilleure connectivité écologique et une plus grande superficie de forêts intérieures.

RECOMMANDATION 4

Nature Québec demande la protection de l'ensemble de la proposition d'aire protégée du comité Chic-Chocs, considérant que la protection du caribou de la Gaspésie et des sommets des monts Chic-Chocs est une responsabilité nationale.

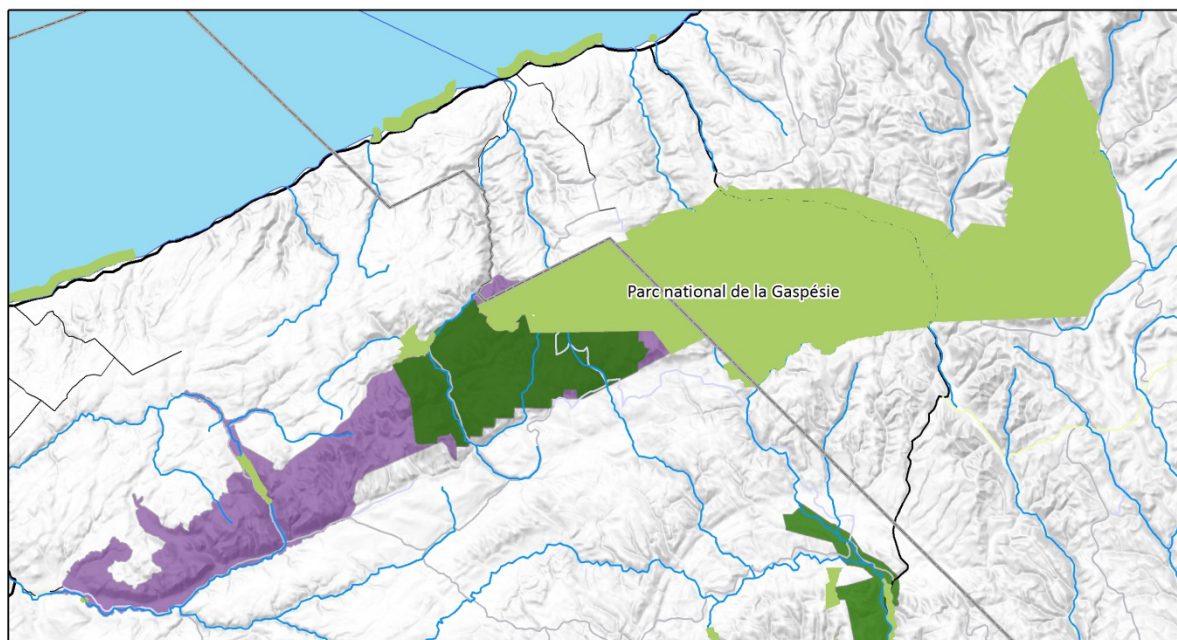
Au niveau de l'acceptabilité sociale, il est également important que la proposition du comité Chic-Chocs bénéficie d'un large appui. Près de 10 000 citoyens ont en effet apporté leur soutien à cette proposition, de même que plusieurs scientifiques et organismes. Cette volonté doit être prise en considération.

¹² Communication personnelle, Comité Chic-Chocs.

¹³ Nature Québec, 2010. Pour une meilleure protection du caribou de la Gaspésie, mai 2010. 12 p.

¹⁴ Comité pour l'établissement d'une aire protégée dans les Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane. 2010. Projet d'aire protégée dans les Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane. Document de présentation. 36 p.

Aggrandissement du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat pour inclure l'ensemble de la proposition d'aire protégée du Comité Chic-Chocs



Légende

- Proposition d'aire protégée du Comité Chic-Chocs
- Aires protégées actuelles
- Territoires d'intérêt**
- Territoires d'intérêt

0 5 10 20
Kilomètre



**Figure 9 —
Agrandissement du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat**

RIVIÈRE PATAPÉDIA

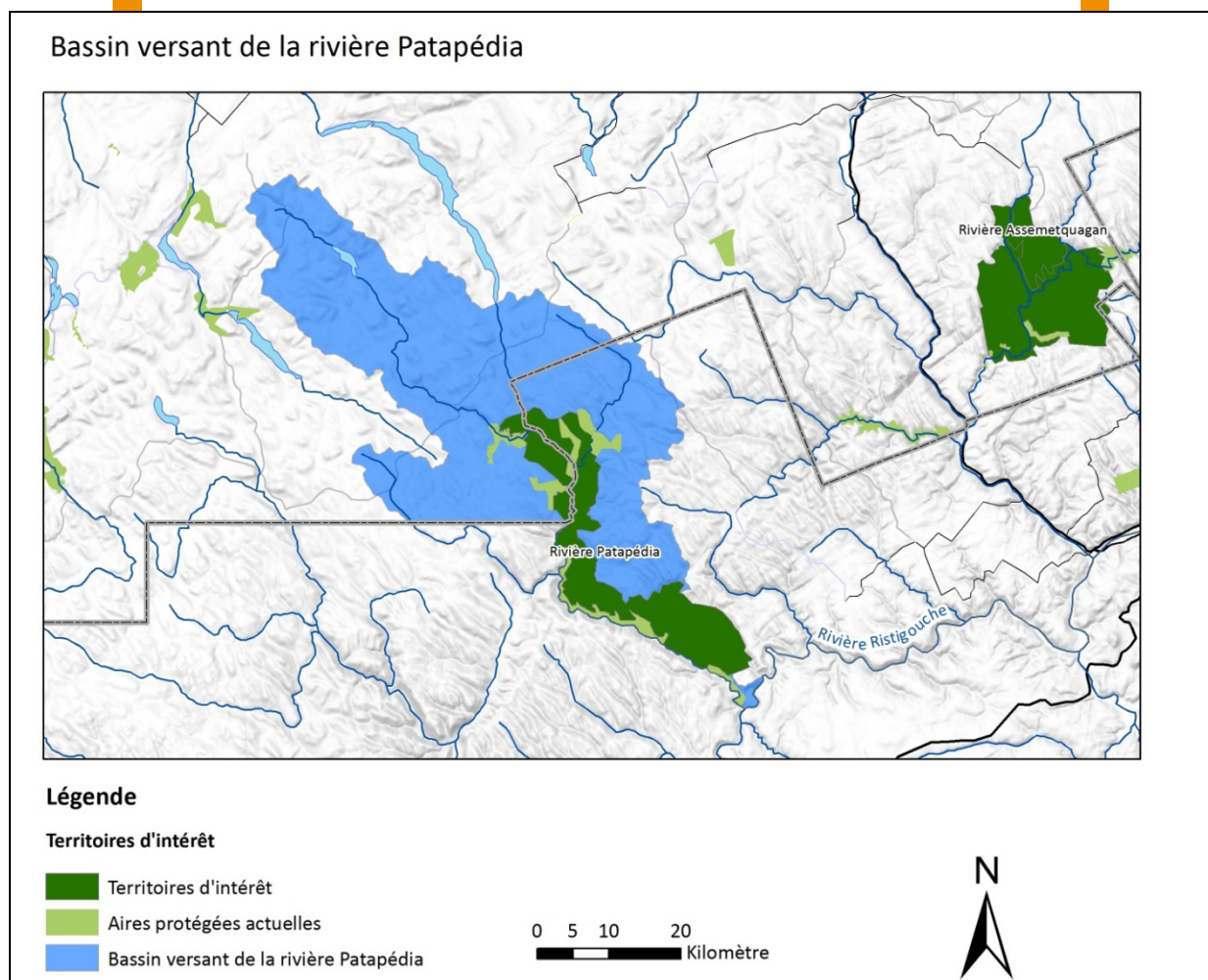
Le territoire d'intérêt de la rivière Patapédia constitue le seul noyau de conservation pour l'ensemble physiographique A0304. Toutefois, tel que présenté, ce territoire d'intérêt concerne principalement la région administrative de la Gaspésie. Bien que Nature Québec considère que cette proposition est intéressante pour assurer la protection de cette rivière à saumon et combler des carences (vallées et basses collines), la région administrative de la Gaspésie devra se prononcer quant à l'avenir de cette proposition.

Afin d'encourager la région de la Gaspésie à appuyer cette proposition, la région du Bas-Saint-Laurent doit bonifier ce territoire d'intérêt en protégeant l'amont de la rivière Patapédia qui comporte encore des secteurs de vieilles forêts importants. D'ailleurs, le lac des Chasseurs apparaît comme un lac d'intérêt

pour la conservation considérant qu'il s'agit d'un lac à touladi intègre¹⁵. De plus, considérant que le statut envisagé de ce territoire est une réserve aquatique, il devient essentiel de mieux protéger la tête du bassin versant (figure 10). En effet, rappelons qu'une *réserve aquatique cible principalement la protection d'écosystèmes aquatiques et riverains*¹⁶.

RECOMMANDATION 5

Nature Québec demande que la tête du bassin versant de la rivière Patapédia soit incluse à la proposition d'aire protégée de façon à ce que la future réserve aquatique permette une protection adéquate du milieu aquatique.



**Figure 10 —
Bassin versant de la rivière Patapédia**

¹⁵ Communication personnelle, OBVMR.

¹⁶ QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, 41 p.

LAC DE L'EST

Le territoire du lac de l'Est est le seul qui permet de protéger des forêts feuillues, un type de couvert qui est en carence dans le réseau actuel d'aires protégées de la région¹⁷. Il inclut également d'autres éléments en carences dans l'ensemble physiographique A0302, notamment un fond de vallée, des basses collines ainsi qu'un grand lac¹⁸.

Ce territoire est également situé dans un secteur identifié par la Wildlife Conservation Society comme étant au cœur d'une des 120 plus grandes zones encore sauvages de l'écorégion des Appalaches (*Last of the Wild*). Ainsi Nature Québec considère que ce territoire présente une importance sur le plan de la conservation et qu'il doit être protégé intégralement. L'alternative présentée à ce territoire est moins intéressante en termes d'établissement de noyaux de conservation puisqu'elle permettrait la création de deux aires protégées de superficie moindre.

RECOMMANDATION 6

Nature Québec recommande de protéger en intégralité le territoire d'intérêt du lac de l'Est et de se concerter avec l'état du Maine pour établir des mesures de conservation permettant le maintien de l'intégrité de ce plan d'eau.

RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

Le territoire de la réserve faunique Duchénier permet de combler plusieurs carences écologiques : protection de grands lacs, de buttes et boutons et de cédrières. Il assure également la protection du lac Long qui abrite une population d'omble chevalier oquassa, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.^{19,20}

Toutefois, il serait important d'agrandir ce territoire de façon à intégrer un refuge biologique déjà présent et limiter ainsi l'effet de bordure de ce territoire.

¹⁷ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2012. Identification de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Rapport technique réalisé par Luc Lavoie, François Brassard, Jean Lamoureux, Patrick Morin, Jonathan Roy. 78p.

¹⁸ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2013. Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. 36p.

¹⁹ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2012. Identification de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Rapport technique réalisé par Luc Lavoie, François Brassard, Jean Lamoureux, Patrick Morin, Jonathan Roy. 78p.

²⁰ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2013. Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. 36p.

RECOMMANDATION 7

Nature Québec recommande de protéger le territoire de réserve faunique Duchénier en incluant en supplément le refuge biologique situé à proximité du territoire d'intérêt.

RIVIÈRE CAUSAPSCAL

Le territoire d'intérêt de la rivière Causapschal permet de protéger un type de milieu physique rare et en carence dans cet ensemble physiographique et que l'on retrouve uniquement au Bas-Saint-Laurent dans ce cas. Ce territoire protège également les seuls grands milieux humides du bassin de la rivière Matapédia, un type de milieu en carence²¹. Ainsi Nature Québec appuie la création d'une aire protégée dans ce secteur.

Toutefois, il serait important d'agrandir cette proposition de façon à constituer un noyau de conservation plus grand et de mieux protéger l'amont de la rivière.

RECOMMANDATION 8

Nature Québec demande de protéger l'ensemble du territoire d'intérêt de la rivière Causapschal et de considérer la possibilité d'agrandir ce territoire pour constituer un noyau de conservation plus grand et mieux protéger la rivière.

RIVIÈRE ASSEMETQUAGAN

Le territoire d'intérêt de la rivière Assemetquagan inclut des plateaux qui sont présentement en carence dans le réseau d'aires protégées. Considérant la faible superficie de ce territoire et les carences en plateaux, Nature Québec est d'avis que l'option 1 devrait être retenue, car elle permet de protéger trois plateaux et totalise une superficie de 121 km². De plus, il serait important d'évaluer la possibilité de mieux protéger l'amont de la rivière qui, rappelons-le est une rivière à saumon.

²¹ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent. 2012. Identification de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Rapport technique réalisé par Luc Lavoie, François Brassard, Jean Lamoureux, Patrick Morin, Jonathan Roy. 78p

RECOMMANDATION 9

Nature Québec demande que soit retenue l'option 1 du territoire d'intérêt de la rivière Assemetquagan afin de protéger un territoire plus grand et comblant plus de carences. Des agrandissements à la tête du bassin versant devraient également être envisagés.

RIVIÈRE CASCAPÉDIA

Le territoire d'intérêt proposé englobe une partie de la tête de bassin versant de la rivière Cascapédia, rivière à saumon d'importance. Il est donc important de protéger ce territoire et non l'alternative suggérée. Toutefois, des efforts supplémentaires devraient être réalisés de façon à mieux protéger la tête du bassin versant.

RECOMMANDATION 10

Nature Québec demande que l'ensemble du territoire d'intérêt de la rivière Cascapédia soit protégé et que des agrandissements soient envisagés pour mieux protéger la tête du bassin versant.

GESTION ET MISE EN VALEUR DES AIRES PROTÉGÉES

Aussi, afin de s'assurer de la bonne gestion de ces aires protégées, il sera important de constituer un ou des comités de gestion qui s'assureront du développement de ces territoires dans le respect des objectifs de conservation et pourront collaborer avec le MDDEFP à cet égard.

Avec l'entrée en fonction du parc national du Témiscouata, la popularité du parc national de la Gaspésie, etc., la mise en valeur récréotouristique de ces nouvelles aires protégées constituera un atout pour le Bas-Saint-Laurent. Il est donc important de poursuivre une réflexion en ce sens et de mieux évaluer les bénéfices des aires protégées, en partenariat avec les autres instances gouvernementales.

RECOMMANDATION 11

Nature Québec est d'avis qu'une stratégie régionale de mise en valeur des aires protégées soit développée afin de faire en sorte que ces territoires contribuent au rayonnement et au développement du Bas-Saint-Laurent.

SUSPENSION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DANS LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Afin de préserver au maximum l'intégrité des territoires d'intérêt et conserver ainsi leurs caractéristiques, il est impératif de suspendre immédiatement les activités industrielles qui ont cours dans ces territoires.

Les activités industrielles telles que la foresterie, les mines, etc. n'ont pas leur place au sein d'une aire protégée. Ainsi, dans l'attente de l'obtention d'un statut provisoire de protection pour les territoires d'intérêt, ces activités ne devraient pas avoir lieu. Considérant que les activités forestières ont été temporairement suspendues sur ces territoires, Nature Québec demande à ce que cette suspension soit maintenue.

Aussi, en ce qui concerne la présence de *claim* minier, Nature Québec considère que le ministère des Ressources naturelles (MRN) devrait soustraire au jalonnement l'ensemble des territoires d'intérêt et ne pas permettre le renouvellement des titres présents à leur échéance considérant la vocation de conservation du territoire.

Enfin, les titres pétroliers et gaziers couvrent, quant à eux, la majorité du territoire du Bas-Saint-Laurent. Il est impératif que le ministère des Ressources naturelles entame des démarches afin libérer le territoire de ces droits.

RECOMMANDATION 12

Nature Québec demande à ce que la suspension temporaire des activités forestières sur les territoires d'intérêt soit maintenue jusqu'à ce que le MDDEFP ait attribué un statut de protection à ces territoires.

RECOMMANDATION 13

Nature Québec demande à ce que le MRN soustrait les territoires d'intérêt au jalonnement et ne permette pas le renouvellement des titres miniers, gaziers et pétroliers lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

CONCLUSION

Nature Québec souhaite rappeler son soutien à la démarche visant la protection des sept territoires d'intérêt proposés. Il s'agit là d'un premier pas essentiel qui doit se poursuivre dans le temps de façon à mieux protéger la biodiversité et les écosystèmes terrestres, aquatiques, humides et marins du Bas-Saint-Laurent tant en milieu public que privé.

La protection de ces sept territoires permettrait au Bas-Saint-Laurent de rattraper un retard important en matière de conservation, mais les efforts devront être maintenus afin de faire de la région une véritable destination « verte », qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Un premier engagement dans la voie du développement durable passe par l'implantation rapide de ces aires protégées et le maintien de leurs caractéristiques naturelles. Ainsi Nature Québec s'oppose au concept d'implantation progressive des aires protégées qui selon nous ne répond pas aux critères de la certification FSC, ne permet pas de maintenir l'intégrité écologique de ces territoires et remet en question la crédibilité de la présente démarche. D'ailleurs, rappelons que les vieilles forêts ne représentent que 5 % de la superficie forestière du Bas-Saint-Laurent. Cette faible proportion des vieilles forêts constitue le problème le plus important des habitats pour la région²².

La région du Bas-Saint-Laurent a la grande responsabilité de protéger son patrimoine naturel et nous espérons que de bons gestes seront posés en ce sens.

²² Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent. 2007. Habitats et biodiversité au Bas-Saint-Laurent : Analyses et réflexion. 12p.



Nature Québec est un organisme national à but non lucratif (OBNL) qui regroupe plus de 5000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Travaillant depuis 1981 au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs. Ces commissions interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques, et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés, par exemple dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec, par son réseau d'organismes affiliés, par l'implication de ses membres et par l'expertise de son personnel, travaille concrètement à la conservation de la nature. Il intervient pour la protection des milieux naturels directement sur le terrain, par la concertation des forces vives, la sensibilisation et la formation. Il intervient également lors de la mise en œuvre de projets publics ou privés, ou lors de l'élaboration de politiques publiques et de programmes gouvernementaux d'aménagement du territoire et de conservation des ressources, par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques, cherchant ainsi à susciter réflexions et débats pour le bien commun.

Au cours des dernières années, Nature Québec a contribué significativement à la réforme de la loi sur les forêts, à l'agrandissement du parc des Îles-de-Boucherville, à la protection de plus de 8 % du territoire québécois, à l'obtention de l'engagement de protéger plus de 50 % du Nord québécois, dont 20 % en aires protégées d'ici 2020. Nature Québec vient d'obtenir, avec le mouvement *Sortons le Québec du nucléaire*, la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 au Québec.

De plus, actuellement, Nature Québec travaille à établir un vaste réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité ; œuvre au rétablissement du caribou forestier et du carcajou ; travaille à la protection d'habitats essentiels pour les oiseaux via le programme *Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Québec* (ZICO) ; travaille avec le milieu municipal sur l'aménagement du territoire et particulièrement sur le maintien et l'augmentation des îlots de fraîcheur en ville ; propose des solutions à l'exploitation forestière pour qu'elle respecte la capacité de renouvellement des forêts ; travaille à la protection des lacs et des cours d'eau du Québec, ainsi que des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; propose des solutions de remplacement afin de réduire les impacts de l'exploration et de l'exploitation énergétique sur les milieux naturels ; propose des solutions pour diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Finalement, Nature Québec soutient et outille ses membres affiliés afin d'améliorer leur capacité d'action dans leurs projets de conservation.